



QUALIREL SANTE

5, allée de l'Ile Gloriette

44093 NATES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

QualiREL Santé

Siège social : 5, allée de l'Ile Gloriette - 44093 NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de QualiREL Santé,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de QualiREL Santé relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

II - FONDAMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

III - OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du nouveau règlement ANC 2023-03.

IV - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

VI - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 12-06-2026

HLP Audit

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

DocuSigned by:

De Neuville Hugues

91A4B3CF3F4E4AF...

Hugues de NEUVILLE

Associé

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

RESEAU QUALIREL SANTE

BILAN ACTIF AU 31/12/2025

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	58 296,00 €	46 484,59 €	11 811,41 €	25 657,41 €
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			- €	
Autres immobilisations corporelles	849,98 €	109,40 €	740,58 €	
Immobilisations corporelles en cours, Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées			- €	
Autres titres immobilisés	15,00 €		15,00 €	15,00 €
Prêts				
Autres			- €	
Total I	59 160,98 €	46 593,99 €	12 566,99 €	25 672,41 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	59 039,00 €		59 039,00 €	25 966,00 €
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	28 299,13 €		28 299,13 €	24 097,25 €
Charges constatées d'avance	14 374,75 €		14 374,75 €	
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme				
Disponibilités	402 765,12 €		402 765,12 €	432 916,70 €
Charges constatées d'avance				15 709,72 €
Total II	504 478,00 €	- €	504 478,00 €	498 689,67 €
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	563 638,98 €	46 593,99 €	517 044,99 €	524 362,08 €

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

RESEAU QUALIREL SANTE

BILAN PASSIF AU 31/12/2025

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	100 971,70 €	171 202,56 €
Excédent ou déficit de l'exercice	58 273,92 €	- 70 230,86 €
Situation nette (sous total)	159 245,62 €	100 971,70 €
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	9 626,10 €	25 657,41 €
Provisions réglementées		
Total I	168 871,72 €	126 629,11 €
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	12 478,18 €	1 943,61 €
Total II	12 478,18 €	1 943,61 €
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	- €	- €
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	310 388,54 €	360 046,59 €
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	25 272,31 €	34 417,99 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	34,24 €	1 324,78 €
Produits constatés d'avance		
Total IV	335 695,09 €	395 789,36 €
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	517 044,99 €	524 362,08 €

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

RESEAU QUALIREL SANTE		
COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025		
COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	114 710,00 €	113 200,00 €
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	- €	- €
dont ventes de dons en nature	- €	- €
Ventes de prestations de service	83 080,47 €	62 887,00 €
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	811 553,23 €	826 889,28 €
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	- €	- €
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	- €	- €
Mécénats	- €	- €
Legs, donations et assurances-vie	- €	- €
Contributions financières	- €	- €
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	- €	- €
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- €	- €
Utilisations des fonds dédiés	149,78 €	72 482,00 €
Autres produits	77,21 €	2,62 €
Total I	1 009 570,69 €	1 075 460,90 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	12 332,91 €	59 375,70 €
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	447 775,48 €	540 128,70 €
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	10 850,60 €	18 387,30 €
Salaires	306 350,91 €	357 359,39 €
Charges sociales	108 035,57 €	132 002,40 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 955,40 €	12 992,16 €
Dotations aux provisions	- €	- €
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	- €	- €
Reports en fonds dédiés	10 684,35 €	- €
Autres charges	41 723,92 €	36 454,98 €
Total II	951 709,14 €	1 156 700,63 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	57 861,55 €	81 239,73 €
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	- €	- €
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	- €	- €
Autres intérêts et produits assimilés	412,37 €	556,71 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	- €	- €
Différences positives de change	- €	- €
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	- €	- €
Total III	412,37 €	556,71 €
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	- €	- €
Intérêts et charges assimilés	- €	- €
Différences négatives de change	- €	- €
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	- €	- €
Total IV	- €	- €
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	412,37 €	556,71 €
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	58 273,92 €	80 683,02 €

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	- €	11 172,16 €
Sur opérations en capital	- €	- €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	- €	- €
Total V	- €	11 172,16 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	- €	720,00 €
Sur opérations en capital	- €	- €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	- €	
Total VI	- €	720,00 €
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- €	10 452,16 €
Participation des salariés aux résultats (VII)	- €	- €
Impôts sur les bénéfices (VIII)	- €	- €
Total des produits (I + III + V)	1 009 983,06 €	1 087 189,77 €
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	951 709,14 €	1 157 420,63 €
EXCEDENT OU DEFICIT	58 273,92 € -	70 230,86 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	- €	- €
Prestations en nature	- €	- €
Bénévolat	- €	- €
TOTAL	- €	- €
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	- €	- €
Mises à disposition gratuite de biens	- €	- €
Prestations en nature	- €	- €
Personnel bénévole	- €	- €
TOTAL	- €	- €

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

ANNEXE AU 31/12/2025

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN OEUVRE

L'association a pour objet de contribuer, principalement, dans les établissements sanitaires et médico-sociaux de la région Pays de la Loire, à l'amélioration de la qualité, l'évaluation et la gestion des risques.

Dans ce but, elle a pour vocation dans les domaines de la qualité, de l'évaluation et de la gestion des risques à :

1. Apporter un accompagnement collectif et une expertise méthodologique ;
2. Mettre en commun, construire et diffuser des outils ;
3. Favoriser le partage d'expériences et de bonnes pratiques ;
4. Sensibiliser et former les interlocuteurs privilégiés au sein des établissements ;
5. Réaliser une veille documentaire et réglementaire ;
6. Organiser et promouvoir la communication auprès des membres de l'association ;
7. Développer des coopérations nationales, régionales et locales avec différentes instances et organisations dans son champ d'intervention.

EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

L'association a appliqué le règlement ANC n°2023-03 pour prendre en compte des changements induits par le règlement ANC 2022-06 sur le règlement ANC n°2014-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation et des charges d'exploitation. Notamment, la quote-part de subvention d'investissement virée au résultat présentée en produits exceptionnels dans les compte clos le 31 décembre 2024 est présentée dans la ligne "Concours publics et subventions d'exploitation" dans les comptes clos le 31 décembre 2025.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif à au plan comptable général sous réserve des dispositions spécifiques incluses dans les règlements ANC n°2018-06 et ANC n°2023-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle
- Comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité et sincérité
- Prudence,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Pour être inscrites au bilan, les immobilisations doivent être identifiables, porteuses d'avantages économiques futurs, contrôlées par l'entité et évaluées de façon fiable.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entité, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements et dépréciation des immobilisations

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

Toutefois, l'entité a retenu la durée d'usage en application des mesures de simplification offertes pour les PME.

Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, constitués des droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition, ou par la valeur d'apport.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Fonds propres

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC 2014-03, dans le compte 131000 « Subventions d'investissement », avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 747000.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture à 12 478 euros. Un tableau de variation des fonds dédiés est présenté dans l'annexe conformément au règlement ANC 2018-06.

Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées lors de l'appel de cotisations effectué par l'association

AUTRES INFORMATIONS

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 6 390,60 € TTC.

Parmi cette somme, 6 390,60 € correspondent à des prestations entrant dans les diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes.

Information sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Il a été décidé de ne pas communiquer l'information afin de conserver l'anonymat des salariés concernés.

Effectif moyen

L'effectif moyen salarié du 01/01/2025 au 31/12/2025 s'élève à 6,8 salariés. Il s'élevait à 7,9 salariés pour l'exercice clos au 31/12/2024.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Une prestation demandée par l'ARS a débuté en 2024 : CRSA=Centre Régionale de la Santé et de l'Autonomie => enquête apport des représentants des usagers sur les dynamiques qualité des soins et sécurité des patients. Cette enquête est prévue sur 3 ans, les facturations sont établies chaque année à l'ARS Pays de la Loire.

Une convention a été signée en avril 2024 avec le CHU de Nantes, dans le cadre du projet de recherche EVIDENS (Evènements InDésirables EN équipes coordonnées de Soins PRIMaires). Ce projet a une durée prévisionnelle de 36 mois avec un budget maximal de 126 051 €. En novembre 2025, une demande a été adressé à la DGOS afin de réajuster le nombre de sujets nécessaires.

En 2025, Le CHU de Nantes a été informé, par la DGOS, que la totalité du financement du projet IMPACCT allait être versé, ainsi QualiREL santé a été autorisée à facturer la dernière tranche soit 47 309 €.

Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Fonds commercial				0
Autres immobilisations incorporelles	58 296			58 296
Total Immobilisations incorporelles (I)	58 296	0	0	58 296
Constructions				0
Matériel de bureau et informatique	0	850		850
Matériel de transport				0
Autres immobilisations corporelles				0
Total immobilisations corporelles (II)	0	850	0	850
Immobilisations financières (III)	15	0	0	15
Total général (I + II + III)	58 311	850	0	59 161

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Etat des amortissements

Amortissements	Durée d'utilisation ou Tx d'amort (indiquer le cas échéant, la fourchette retenue)	Mode d'amortissement	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Fonds commercial						0
Autres immobilisations incorporelles	3 ans	linéaire	32 639	13 846		46 485
Total immobilisations incorporelles (I)			32 639	13 846	0	46 485
Constructions						0
Matériel de bureau et informatique	3 ans	linéaire		109		109
Matériel de transport						0
Autres immobilisations corporelles						0
Total immobilisations corporelles (II)			0	109	0	109
Total général (I + II)			32 639	13 955	0	46 594

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	
De l'actif immobilisé				
De l'actif circulant				
Clients et comptes rattachés	59 039	59 039		
Personnel et comptes rattachés				
Organismes sociaux				
Autres impôts, taxes et assimilés	27 595	27 595		
Débiteurs divers	704	704		
Charges constatées d'avance	14 375	14 375		
Dettes	Montants bruts	Echéances à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Echéance à plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	310 389	310 389		
Personnel et comptes rattachés	3 764	3 764		
Organismes sociaux	15 943	15 943		
Dettes fiscales	5 565	5 565		
Autres dettes	34	34		
Produits constatés d'avance				

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer	Exercice clos au 31/12/2025	Exercice clos au 31/12/2024
Fournisseurs - factures non parvenues	310 006	246 156
Dettes fiscales et sociales	9 457	13 574
Autres dettes	34	1 115
Produits à recevoir	Exercice clos au 31/12/2025	Exercice clos au 31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	47 039	
Autres créances	425	3 262

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos au 31/12/2025	Exercice clos au 31/12/2024
Produits :	D'exploitation		
	Financiers		
	Exceptionnels		
	TOTAL	0	0
Charges constatées d'avance		Exercice clos au 31/12/2025	Exercice clos au 31/12/2024
Charges :	D'exploitation	14 375	15 710
	Financières		
	Exceptionnelles		
	TOTAL	14 375	15 710

Ventilation du chiffre d'affaires par catégorie

Ventilation du CA par catégorie d'activités	2025	2024
Formations	30 890	9 557
Cotisations	114 710	113 200
Digitalisation et MFQM	52 190	53 330
TOTAL	197 790	176 087

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Tableau de subventions d'exploitations

Concours publics et subventions	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	ARS	Autres	Montant au 31/12/2025
Concours publics						0
Subventions d'exploitation		4 000		715 500	76 022	795 522
Subventions d'investissements						0
TOTAL	0	4 000	0	715 500	76 022	795 522

Variations des fonds dédiés

Variation des fonds issus de	A l'ouverture de l'exercice	Report	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont amortissements		Montant	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation						0	
ARS - Etablissement de Santé	1 943		150			1 794	
ARS - Soins Primaire		693				693	
ARS - Simu		742				742	
CHU NANTES - Evidens		9 250				9 250	
Contributions financières d'autres organismes						0	
Ressources liées à la générosité du public						0	
TOTAL	1 943	10 684	150	0	0	12 478	0

Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	À L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RÉSULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	À LA CLÔTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	171 203	-70 231			100 972
Excédent ou déficit de l'exercice	-70 231	70 231	58 274		58 274
Situation nette	100 972	0	58 274	0	159 246
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement	25 657		637	16 669	9 626
Provisions réglementées					0
TOTAL	126 629	0	58 911	16 669	168 872